

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 6 MARS 1890.

Budget du Ministère de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics
pour l'exercice 1890 ⁽¹⁾.

AMENDEMENTS PRÉSENTÉS PAR M. VERCRUYSE.

CHAPITRE VIII.

SECTION 2 — Bâtiments civils.

ART. 47. — *Entretien et réparation des palais, hôtels, édifices, bâtiments et monuments appartenant à l'État; travaux d'amélioration, d'agrandissement, de restauration, etc.; loyers, achat de meubles; établissement et entretien des squares; acquisition d'immeubles et d'objets nécessaires pour les cérémonies et les fêtes publiques; entretien du Palais de Justice de Bruxelles, etc.* fr. 675,000 »
au lieu de 700,000 francs.

SECTION 7. — Service des bâtiments civils.

ART. 65. — *Traitements, indemnités et frais de déplacements des architectes et autres agents ainsi que du personnel du Palais de Justice. Frais d'habillement des gardiens des monuments et des surveillants du Palais de Justice* fr. 175,050 »
au lieu de 150,050 francs.

A. VERCRUYSE.

(¹) Budget, n° 119, VII (session de 1888-1889).
Amendements du Gouvernement, n° 5, VII.
Rapport, n° 68.